



Indexation 01/2024

Salaires barémiques (pas pour les étudiants)

	Salaire mensuel	Salaire horaire
38 heures/semaine	2470	15
37,5 heures/semaine	2.502,93	15,2
40 heures/semaine	2.346,50	14,25

Indemnités

Plafond pour l'intervention dans les frais de transport	58.636,57 EUR
Sécurité d'existence à la charge de l'employeur	12,50 EUR
Prime annuelle en juin (montant juin)	182,21 EUR